



### Circulaire générale FSESP n° 5 (2013)

- Aux membres du Comité permanent sur les services sociaux et de santé (**SSS**)
- Aux membres du Comité permanent sur l'administration locale et régionale (**ALR**)
- Pour information à tous les syndicats du secteur des services sociaux et de santé (**SYNDICATS SSS + AUTRES SYNDICATS SSS**) et du secteur de l'administration locale et régionale (**SYNDICATS ALR**)
- Aux membres du Comité exécutif (**CE**)
- Pour information aux membres du Conseil exécutif de l'ISP

Réf. : CFP/MM/ec

Demander : Carola Fischbach-Pyttel et Mathias Maucher

Bruxelles, le 6 février 2013

## **Principales Activités, Résultats et Thèmes prioritaires de la FSESP dans les services sociaux (2010-2012)**

Chers collègues,

Veillez trouver en annexe un aperçu, en date du mois de janvier 2013, de nos principales activités, des thèmes qui ont été abordés et des documents publiés par la FSESP entre 2010 et 2012 dans le domaine des services sociaux et des services de soins.<sup>1</sup>

Nous voudrions publier ce rapport parce que, entre autres, Business Europe<sup>2</sup> vient de prendre une initiative sur ce qu'elle considère comme un modèle de "partenariat public-privé en politique sociale dans l'intérêt commun". Elle entend ainsi promouvoir "l'efficacité dans l'offre de services sociaux", "l'efficacité par rapport au coût des dépenses publiques" et "l'accès à des services sociaux de qualité et abordable pour tous". Un petit-déjeuner de travail a été organisé le 29 janvier 2013 pour jeter des premières idées et attirer d'autres parties prenantes (<http://www.epsu.org/a/9261>). La FSESP estime qu'il est nécessaire de réagir à toutes les tentatives de marchandisation de l'offre de services sociaux de ce genre. Nous voyons se dessiner clairement une évolution vers des systèmes d'offre de services sociaux "à deux vitesses", avec un service de meilleure qualité et un accès plus rapide pour ceux qui paient, peuvent payer et sont prêts à payer plus de leur poche. Forts de l'expérience de l'offre privée de services, nous nous opposons à cette évolution. Le but des prestataires commerciaux est de s'accaparer les segments les plus rentables du "marché des services sociaux" en laissant le reste aux pouvoirs publics et aux organisations de l'économie sociale. Leurs tentatives pour "pénétrer les marchés des services sociaux" sont facilitées par des cadres politiques pour le moins ambigus que préconise la Commission européenne.

<sup>1</sup> Nous reviendrons sur ce document lors des réunions des Comités permanents SSS et ALR de mars 2013 et à celle du Comité exécutif d'avril 2013.

<sup>2</sup> Organisation européenne des employeurs du secteur privé.

Celle-ci favorise, de manière détournée et indirecte, la mise en place d'une réglementation européenne des marchés transnationaux des services sociaux et de santé – avec le soutien de la politique, la législation et l'aide financière européennes. Elle prévoit de confier un rôle majeur dans l'offre de services aux organisations de l'économie sociale et aux prestataires commerciaux, tandis que le secteur public sera au mieux "oublié", voire totalement mis sur le côté.

À l'échelon européen se poursuit un débat sur le cadre légal, politique et de qualité des services sociaux dans le cadre des "services d'intérêt (économique) général". Ces dernières années, la Commission européenne s'est affirmée dans le domaine des services sociaux avec le Cadre européen volontaire de qualité pour les services publics qu'elle a élaboré en coopération avec des États membres et d'autres parties prenantes. Elle a également publié et mis à jour récemment des principes directeurs pour l'application de la législation communautaire (aides publiques, marchés publics, libre circulation des services) dans le domaine des services publics. Trois forums sur les services sociaux ont été organisés entre 2007 et 2010. En 2011 ont vu le jour les premières initiatives visant à instaurer des normes et spécifications techniques européennes (pour les logements protégés/accompagnés pour personnes âgées au départ) dans le domaine des services sociaux. La FSESP s'est associée à ces initiatives et s'est efforcée de les influencer, de diverses manières, sur la forme comme sur le fond.

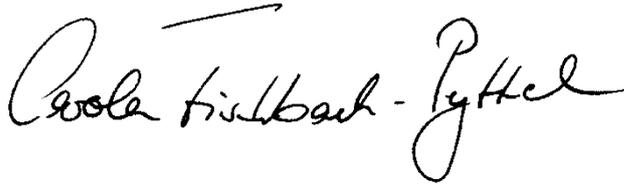
On constate dans les États membres des tendances à plus de marchandisation ou de commercialisation et à davantage d'offre privée de services sociaux. Cette évolution a commencé bien avant l'arrivée de la crise économique et sociale. Plusieurs États membres ont procédé à des réductions de dépenses et des suppressions d'emplois à la suite de la mise en place de politiques d'austérité. Ce sont la législation ainsi que les autorités locales et régionales qui définissent les obligations de service public en matière d'offre de services sociaux. Les citoyens s'inquiètent de l'accessibilité économique de ces services, de leur disponibilité sur l'entièreté du territoire, leur qualité, la présence d'un personnel suffisant et qualifié, la permanence de l'offre, les droits des usagers, etc. La FSESP réclame avec insistance la garantie de ces objectifs et préconise des mécanismes et systèmes de financement des services sociaux basés sur la solidarité. Elle souligne aussi l'importance de promouvoir de bonnes conditions de travail et d'emploi ainsi que l'égalité de salaire pour un travail égal dans un secteur employant une très forte proportion de femmes.

Nous avons réitéré bon nombre de ces préoccupations dans notre contribution à la consultation sur les services aux personnes et aux ménages (de juillet 2012) et dans notre position sur les SSIG (de mars 2012). Avec les compressions budgétaires et les tentatives des prestataires privés pour accroître leur part dans l'offre de services sociaux, nos collègues constatent des pressions accrues sur les principes d'universalité et d'accès basé sur les besoins. Ils font également état de risques pour la qualité des services et la qualité du travail. Les affiliés réclament de "bons emplois" et des conventions collectives pour les travailleurs des services sociaux. Nous considérons que les services sociaux doivent rester une mission collective financée par la solidarité et que ce principe doit s'appliquer à tous les prestataires, qu'ils soient publics ou privés. En conséquence, nous luttons pour préserver l'homogénéité du secteur. Dans le même esprit, la FSESP est également déterminée à s'assurer de l'éligibilité et de la mise en place de comités d'entreprise européens qui garantissent les droits à l'information et à la consultation des travailleurs des entreprises multinationales dans le domaine des services sociaux.

Nous espérons que vous trouverez cet aperçu intéressant et en parlerez avec les collègues de votre organisation ayant ces questions dans leurs attributions. Il devrait

contribuer à promouvoir et donner davantage de relief à notre action et à affirmer le rôle de la FSESP en tant que fédération syndicale du secteur des services sociaux agissant au nom des personnes employées dans ces services, en s'appuyant sur les activités de ses affiliés afin de renforcer leur base organisationnelle et d'étendre la couverture du dialogue social et des conventions collectives dans le secteur. Le texte de cette lettre est également disponible en EN, DE, ES, RU et SV (à l'adresse <http://www.epsu.org/a/9089>), de même qu'une version succincte de l'aperçu, en EN uniquement).

Avec nos sincères salutations.



Carola Fischbach-Pyttel,  
Secrétaire générale de la FSESP